

# MAIRIE DE SAINT MARTIN LA SAUVETE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté municipal en date du 8 décembre 2023 Monsieur le Maire ouvre une enquête publique à la mairie 3 rue de l'Eglise 42260 SAINT MARTIN LA SAUVETE

Du lundi 8 janvier 2024 à 8 heures au samedi 22 janvier 2024 à 19 heures inclus

### **Diagnostic et schéma directeur du zonage d'assainissement**

Le dossier d'enquête déposé à la mairie sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête : **Aux heures et jours d'ouverture de la mairie : Tous les matins de 8 h à 12 h et le mardi après midi de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi après midi de 13 h 30 à 15 h 30**

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre déposé à cet effet en mairie de Saint Martin la Sauveté
- Soit par courrier postal, à l'attention de **M. le commissaire enquêteur** à l'adresse de la mairie 3 rue de l'Eglise 42260 Saint Martin la Sauveté,
- Soit par mail à l'adresse mail suivante : [mairie@saintmartinlasauvete.fr](mailto:mairie@saintmartinlasauvete.fr)
- Soit directement au commissaire-enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Saint Martin la Sauveté :
  - **Le samedi 13 janvier 2024 de 9 h à 12 h**
  - **Le lundi 22 janvier 2024 de 16 h à 19 h**

Les informations concernant le diagnostic et schéma directeur du zonage d'assainissement peuvent être demandées en mairie de Saint Martin la Sauveté aux heures et jours d'ouverture.

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie.

Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la mairie de Saint Martin la Sauveté.

Après l'enquête publique, le projet de diagnostic et schéma directeur du zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis à délibération du conseil municipal, autorité compétente pour l'approuver.

### **Informations complémentaires**

Cet avis sera affiché à la mairie de Saint Martin la Sauveté, à la mairie de Grézolles, dans les hameaux de La Sauveté et du Château d'Aix.

Il fera l'objet d'une parution, minimum quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux locaux.

La commune de Saint Martin la Sauveté est responsable juridiquement du projet de schéma directeur du zonage d'assainissement.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie 3 rue de l'Eglise 42260 Saint Martin la Sauveté

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Tel : 04 77 62 21 46 / mail : [mairie@saintmartinlasauvete.fr](mailto:mairie@saintmartinlasauvete.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.